

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 26 Mai 2015 à 20 heures 00
Date de convocation : le 20 Mai 2015
Affichage convocation : le 20 Mai 2015
Envoi convocation : le 20 Mai 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Christiane MILLIEN, Brigitte GRASA, Daniel BOIRON, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, Françoise CASADEVALL. Martine LACOUR Agnès BRINGUIER.

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) : Aline MORENO, Chrystelle BARNOUIN Emilie AURAN

Pouvoir(s) : Aline MORENO donne pouvoir à Christiane MILLIEN
Chrystelle BARNOUIN donne pouvoir à martine LACOUR

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

Validation du règlement intérieur concernant le personnel communal.

Le règlement avait été présenté au centre de gestion et approuvé le 22 Avril 2015. Il sera mis en application à compter du 1^{er} juin 2015.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Validation de la redevance forfaitaire concernant les forages qui rejettent à l'assainissement :

Pour toutes les personnes qui ont un forage à usage domestique mais qui rejette à l'assainissement collectif, il sera désormais facturé 60 m3 par an et par personnes qui habitent le foyer. Pour tout renseignement complémentaire, les administrés auront la possibilité de se rendre en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Déterminer les tarifs pour le déplacement des compteurs d'eau à la demande des privés.

Les tarifs déterminés pour les travaux de déplacements en régie sont :

Main d'œuvre : 25,00 € de l'heure par agent

Mise à dispo d'engin : 75,00 € de l'heure

Frais de déplacement : 20,00 €

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Dénonciation de la Convention avec la DDTM du Gard qui voit sa compétence (instruction des dossiers d'urbanisme), transférée à l'agglomération du Gard Rhodanien.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
7	1	6	A la majorité

Signature de la convention d'Assistance Technique pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'application des droits des sols avec l'agglomération du Gard Rhodanien. (suite à la délibération précédente)

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
7	2	5	A la majorité

Validation des RPQS Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable eau et Assainissement ; ces rapports consistent à mettre en ligne les données annuelles concernant l'eau et l'assainissement. Toutes ces informations sont sur le site eau-France.com.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Décision Modificative concernant le budget communal

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Demande de Subvention pour le Conseil General et l'Agence de l'Eau pour le réseau d'eau potable :

Il s'agit de demander des subventions pour élaborer et mettre en place un schéma directeur pour l'eau dans un premier temps, puis demander une aide pour mettre en place le télé-relevé des compteurs.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14			A l'unanimité

Questions diverses.

Problèmes liés à l'adduction des réseaux sur les parcelles à aménager classées U, U1 ou AU :

Compte tenu de la nouvelle législation d'urbanisme applicable à compter du 1^{er}/01/2015, à savoir prise en charge totale par la commune des frais d'extension des réseaux (ERDF, eau potable, assainissement, voirie), bien que la commune ait délibéré en novembre 2014 sur une sectorisation du taux de la Taxe d'Aménagement de 5 à 18%, la commission urbanisme aura dans certains cas et dans un souci d'intérêt général, devant les montants élevés de ces prestations, à mettre en place des conventions de Projet Urbain Partenarial avec les pétitionnaires.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 27 MAI 2015

FIN DE SEANCE 22 HEURES

LE MAIRE, RENE FABREGUE